

ger contre les éventualités de l'avenir, préféraient alors une union pure et simple. Elles croyaient que l'union donnerait plus de force et de cohésion au nouveau pouvoir que l'on fondait en Amérique. Voyez quels sentiments échangeaient que subit l'opinion publique. Depuis l'avènement de la confédération, le principe fédéral a fait beaucoup de progrès, et je suis porté à croire que la majorité de la population du Canada se prononcerait, maintenant, en faveur de l'union fédérale, de préférence à l'union législative, abstraction faite de toute considération de la position particulière des canadiens-français dans l'union.

C'est un sentiment conservateur qui dictait à nos hommes publics d'exiger une législature provinciale pour la protection de nos intérêts particuliers et de tout ce qui nous est cher. Le principe, mis en pratique, a fait son chemin, et un grand nombre de ceux qui lui étaient hostiles reconnaissent que, s'il est un peu plus dispendieux, il est plus productif, parce qu'il fait concourir une plus grande somme de volonté, d'énergie et d'activité à l'action gouvernementale.

Un seul attentat a été commis contre nos libertés publiques, et l'auteur de cet acte qui souillera une page de nos annales politiques, est l'un des chefs du prétendu parti libéral. Les libéraux se sont constitués les défenseurs de la violation des droits populaires, tandis que les conservateurs, fidèles à leur dévouement à la liberté, se sont levés avec énergie pour protester contre l'outrage à la constitution.

Oui, le récit de l'acte du deux mars

sera une scellure dans notre histoire. Mais si quelques choses peuvent nous consoler à la pensée que l'historien devra reconnaître ce fait, c'est bien l'attitude si énergique et si honorable du parti conservateur dans cette circonstance pénible. La justice et l'impartialité commanderont à l'écrivain de proclamer que les soi-disant amis de la liberté ont été ses adversaires, lorsqu'elle recevait des conservateurs le témoignage le plus éclatant du dévouement le plus louable.

Lequel d'entre nous n'est pas fier d'avoir participé à cette grande lutte ? C'est un souvenir que nous chérirons toujours, et nous ne nous rappellerons jamais sans une profonde émotion qu'en un jour de droit national, nous avons courageusement combattu dans l'arène populaire pour sauver nos libertés en péril.

Messieurs, que serait aujourd'hui le peuple canadien, s'il n'avait pas toujours été, et surtout depuis un siècle, un peuple essentiellement conservateur. Un peuple conquis pourrait-il garder son caractère national sans un puissant principe de conservation. Il y a cent et quelques années, après une lutte pénible, nous passâmes sous la domination d'une puissance étrangère en adressant un dernier adieu à notre mère-patrie, la France. Nous n'étions alors qu'une soixantaine de mille, appauvris et épuisés par la guerre. Ce petit noyau de braves, de cœurs généreux, avait à sauvegarder sa foi religieuse, sa langue, ses lois, sa nationalité. Aurait-il résisté à l'absorption de la race puissante qui l'avait soumis à son autorité, s'il n'avait pas trouvé en lui-même